



REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Le plus beau pull moche de Noël »



SAMEDI 20 DECEMBRE 2025

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Vanpeene, Président de l'Association des commerçants de calais Cœur de Vie, organise un jeu en partenariat avec le groupe Nord Littoral, La CCI Littoral et Mon Shopping c'est Calais un concours de pull de Noël.

Article 2

Pour participer, il faut :

- S'inscrire en remplissant complètement le fichier d'inscription entre le 15 novembre et le 15 décembre 2025 sur le site internet du Nord Littoral ou de Calais Cœur de Vie.
- Se présenter au jury le samedi 20 décembre à 14h00 à Calais Cœur de Vie avec un pull de Noël
- Accepter que votre photo soit publiée dans la presse et sur les supports de Calais Cœur de Vie et des partenaires de l'événement.
- Avoir au minimum 4 ans pour la catégorie enfant,
- Avoir une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte

Article 3

Trois catégories : de 4 à 16 ans et les + de 16 ans et les entreprises en équipe à partir de 2 personnes jusqu'à 6 personnes. Plusieurs équipes de la même entreprise peuvent s'inscrire.

Lot

1^{er} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 60.00 € et le cadeau bonus.

2^{ème} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 40.00 € et le cadeau bonus

3^{ème} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 20.00 € et le cadeau bonus.

Pour les - de 16 ans

1^{er} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 40.00 € et le cadeau bonus

2^{ème} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20.00 € et le cadeau bonus

3^{ème} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20.00 € et le cadeau bonus

Le jury sera composé de 3 personnes (des partenaires).

La remise des prix aura lieu le 20 décembre après la délibération du jury à Calais Cœur de Vie.

Article 4

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date de remise du prix si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsables.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours des structures organisatrices, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée aux organisateurs : Association des commerçants de Calais Cœur de Vie, 3, rue Neuve – 62100 CALAIS et au Nord Littoral, 91 bd Jacquard – 62100 Calais

Article 7

Chaque participant au jeu autorise l'Association des Commerçants de Calais Cœur de Vie, 3 rue Neuve 62100 Calais, Mon Shopping c'est Calais, la CCI Littoral et le Nord Littoral à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2025 au centre commercial Calais Cœur de Vie et sur les lieux du jeu, dans la presse, et sur les réseaux sociaux des organisateurs. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.